



SÉANCE DU 25 AVRIL 2023 à 19h

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT TROIS, le VINGT CINQ AVRIL à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

## **Présents :**

Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M James MARECHALLE, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M THOMA Hervé, Mme VIDARD Stéphanie, M ROSELLE Régis, Mme LACOUR Aude, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Eric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, ses Conseillers Municipaux

## **Absents excusés :**

Mme REGNIER Catherine, procuration à M NIGAY Jean-Marie,  
Mme SPIRA Julie, procuration à M ROSELLE Régis,  
Mme ALLAIN Géneviève, procuration à M NABONNE Eric,  
Mme ROUSSEAU Angélique, procuration à M LACOUR Aude,  
Mme MEYFROODT Charlotte, procuration à Mme VIDARD Stéphanie.

**Secrétaire :** Mme LACOUR Aude,

*Mode de scrutin : main levée avec feuille récapitulative par conseiller municipal*

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 8 DECEMBRE 2022**

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

## **PROJET HORIZON**

**Cet unique point du jour a suscité beaucoup d'interrogations de la part des membres du Conseil Municipal, ce qui a amené le Maire à modifier la rédaction du projet de délibération initiale. Il a été convenu également que la commission urbanisme se réunira prochainement afin de déterminer des éléments en amont avant que les aménageurs intéressés nous proposent un projet horizon.**

**Le Conseil Municipal a délibéré à la majorité, DECIDER de demander aux aménageurs la poursuite de la réflexion du projet «Horizon» avec comme objectif de partager un projet qui sera soumis à l'approbation d'un prochain conseil municipal.**

Plusieurs interrogations sur ce projet ont été posées : les éléments de réponse seront apportés lors de la prochaine commission urbanisme.

☞ La commune a-t-elle le pouvoir de choisir l'aménageur compte tenu que celle-ci n'est pas propriétaire du terrain à vendre et que le propriétaire n'a pas encore choisi son futur acquéreur ?

☞ Quelles est le pourcentage de logements sociaux sur la commune ?

☞ Comment ont été déterminé le pourcentage de logements sociaux dans le projet horizon ?

☞ Quelles sont les critères et comment a été défini le cahier des charges relatif à ce projet ?

☞ Pouvons-nous déterminer plusieurs tranches indépendantes des unes aux autres, sans que l'équilibre financier du projet soit bousculé ?

☞ Respectons-nous l'article 191 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets – dite loi « Climat et Résilience » ?

Fin de séance 20h15.

Validation de la secrétaire de séance  
Madame LACOUR Aude



Le Maire  
Jean-Marie NIGAY

